



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20231213-D2023_106_SI-AR

DECISION 2023-106

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu la mise en œuvre depuis 2014, du concert de Nouvel An,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

DECIDE

Article un :

Une convention pour la prestation artistique de l'Orchestre d'Harmonie de la Garde républicaine et du chœur de l'Armée française, dans le cadre du concert du Nouvel An 2024 du dimanche 21 janvier 2024, est conclue avec la Gendarmerie Nationale, pour un montant de 12 944,80 € répartis comme suit :

- Cachet artistique : 10 290,80 €
- Transports : 2 654 € (billets de train)

Article deux :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Fait à Cattenom, le 13 décembre 2023

Le Président,
Michel PAQUET

Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 26 SEP. 2024